



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN
ROUTIER

CELLULE DE COORDINATION DU PRICI (CC-PRICI)

PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN
(PACOGA)



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°058/PACOGA/C2/21 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT (FIRME) POUR LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
L'AUTOROUTE PERIPHERIQUE D'ABIDJAN Y4 – SECTION 3 : AUTOROUTE DU NORD –ROUTE DE
DABOU**

N° de référence (selon le plan de passation des marchés) : **CI-PACOGA-219343-CS-QCBS**

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés **DB n°WB10217-127 18** paru dans le « Development Business » du 14 décembre 2018.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de Trois cent quinze millions (315 000 000) de dollars US, par le Crédit n°**6272-CI** de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du **Projet d'Intégration Port-Ville du Grand Abidjan (PACOGA)**. Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de service de Consultants pour le **suiti et le contrôle des travaux d'aménagement de l'autoroute périphérique d'Abidjan Y4 – Section 3 : Autoroute du nord –route de Dabou**.
3. Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : « <https://www.prici.ci/tdrconsultanty4.html> ».
4. La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI) agissant en sa qualité d'agence fiduciaire du PACOGA invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants/Firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le Consultant, Maître d'œuvre, est une Firme/Cabinet qui devra avoir une expérience en matière de maîtrise d'œuvre ou études de construction d'ouvrages d'art et/ou de construction de voies autoroutières.

Plus précisément avoir, sur les dix (10) dernières années, assuré le suivi et le contrôle :

- ✓ de projets de construction ou de réhabilitation de voiries urbaines de profil autoroutier d'un linéaire minimum de 10 km ;
- ✓ de la réalisation d'ouvrages d'art d'une longueur minimum de 60 ml avec un tablier en dalle en béton armé.

Chacun des projets cités par le Consultant/Firme devra être accompagné d'une fiche décrivant les caractéristiques techniques de l'ouvrage réalisé et justifié par la 1ère page et la page de signature du contrat spécifique y afférant. Le Maître d'œuvre doit être une firme indépendante de l'Entrepreneur.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.16 ; et 3.17 de la section III de : « **BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le**

Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement serait sélectionné.
7. Un Consultant/firme sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement.
8. Les Candidats/Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 9 h 00 mn à 18 h 00 mn Temps Universel (TU). Les consultants sont également invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement à partir du lien : « <https://www.prici.ci/tdrconsultant4.html> » pour recevoir le dossier complet (comprenant les termes de références et les formulaires types).
9. Les manifestations d'Intérêt écrites devront être déposées en **Français** aux adresses ci-dessous au plus tard le **Vendredi 7 Mai 2021 à 10 heures 00 minute (heure locale)** et porter la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement d'un Consultant/Firme pour le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement de l'autoroute périphérique d'Abidjan Y4 – Section 3 : Autoroute du Nord –Route de Dabou** ». La soumission physique des Dossiers de Manifestation d'Intérêt est autorisée. Cependant, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la soumission des Dossiers de Manifestation d'Intérêt (DMI) par voie électronique, est fortement encouragée. Après l'heure limite de dépôt des DMI, l'ouverture des propositions sera effectuée par vidéoconférence le même **Vendredi 7 Mai 2021 à 10h30 TU**, en présence de tous les Candidats/Consultants/Firmes. Le lien d'accès à cette vidéoconférence sera communiqué à tous les Candidats/Consultants/Firmes ayant déposé un Dossier de Manifestation d'Intérêt (physique ou électronique) ce même **Vendredi 7 Mai 2021**, entre 10h00mn et 10h30mn TU. La présence physique d'un représentant de chaque Candidat/Consultant/Firme est autorisée à l'ouverture des DMI. Cependant, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, il est fortement recommandé aux Candidats/Consultants/Firmes d'assister à cette ouverture par vidéoconférence qui sera enregistrée et un Procès-Verbal (PV) sera dressé. Pour les DMI déposées physiquement ou électroniquement, le Dossier de Manifestation d'Intérêt sera ouvert et lu publiquement.
10. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresses électroniques pour l'envoi des Dossiers de Manifestation d'Intérêt et l'envoi des mots de passe :
gekpini@gmail.com; Copies : pkangah@prici.ci; frouattara@ageroute.ci et demimohamed@yahoo.fr

Adresse pour le dépôt physique et l'ouverture des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :
Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI)
sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 22 41 35 59